

Concours régional d'Accordéon, d'Orgue de Piano de Synthétiseur de Batterie de Guitare de trompette de saxophone et d'Orchestre.

Bulletin d'inscription

(2026)



Concours de :

Date :

Professeur :

-Nom :

-Prénom :

-Adresse : Tél. :

Mail :

NOM DES ELEVES (en majuscules d'imprimerie)	PRENOM	M-F	CATEGORIE	*	MORCEAU IMPOSE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					

Bulletin à renvoyer 2 Semaines avant la date du concours à l'U.M.P.E. 18 allée des Ormeaux 49480 Verrières en Anjou avec le règlement en chèque des droits d'inscription au nom de l'U.M.P.E. (voir modalité de l'inscription au verso)

*** A :Accordéon, P :Piano, OP :Orgue Piano, S :Synthé, OB :Orgue Boutons, B :Batterie, AS :Accordéon Supérieur ,ETC....**

CONCOURS :

REGLEMENT:



Récompenses :

Un diplôme sera attribué à tous les concurrents et suivant la note obtenue : 75 % à 79 % (médaillon de bronze) ; 80 % à 84 % (médaillon d'argent) ; 85 % à 89 % (médaillon d'or) ; 90 % (4^o prix Coupe) ; 91-92 % (3^o prix Coupe) ; 93-94 % (2^o prix Distinction et Coupe) ; 95 à 100 % (1^{er} Prix, Grande distinction, Coupe)
(Aucune réclamation ne sera admise après la prise de décision sans appel du jury composé de professeurs)

Inscription :

- Solistes : 32 € par concurrent
- Duos : 64 € par duo
- Quintettes : 70 € par quintette
- Sociétés : 90 € par société

Information :

Les inscriptions devront être envoyées 2 semaines avant la date du concours.

(Après cette date 3€ supplémentaires par inscription)
(toutes annulation 8 jours avant le concours il sera réclamé 15€)

Paiement des inscriptions

- 1) Par chèque envoyé 15 jours avant la date du concours au nom de l'U.M.P.E.
Ce dernier sera déposé à la banque 5 jours avant la date du concours.

L'association (U.M.P.E.) décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol le jour du concours, autant aux concurrents qu'au public.

Le Jury sera composé de deux ou trois membres selon le nombre de concurrents.

Chaque concurrent devra se présenter avec la partition originale. Une déclaration à la SACEM sera effectuée automatiquement et un contrôle pourra avoir lieu.

Chaque Professeur recevra le Programme Horaire une semaine avant la date du concours.

Catégorie : Programme LIBRE : Chaque candidat pourra présenter le morceau de son choix en faisant parvenir à l'UMPE 1 mois avant le passage du concurrent afin d'en définir la catégorie suivant le degré du morceau.

Le relevé des feuilles d'appréciations du Jury donnant une charge de travail importante, seuls les professeurs en ayant fait la demande le jour du concours ou à amiardjeanluc@gmail.com les recevront.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 06 03 36 42 13 (umpe.2025@gmail.com)

LISTE DES CONCOURS REGIONAUX DE LA SAISON 2026

LOUDEAC (22)	15 MARS	CRÊCHES-SUR-SAÔNE(71).....	26 AVRIL
LAMPERTHEIM (67)	22 MARS	LANNEMEZAN(65).....	(Samedi)30 MAI
ROYAN (17)	29 MARS	REQUISTA (12).....	31 MAI
CHÂTEAU GONTIER (53).....	(Samedi)11 AVRIL	MOUANS-SARTOUX (06)	07 JUIN
NOYON(60).....	14 JUIN		

Tous les concurrents ayant obtenu au moins la médaille d'or (85%) seront admis à participer à la finale de la coupe U.M.P.E qui aura lieu à

Gérardmer (88) • Le Samedi 31 Octobre 2026